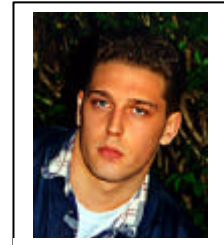




FREDERIC



KAREN



MICHAEL

Accident en Belgique le 9 août 1998 : 3 morts

Karen et Mickaël sont tués sur le coup, Frédéric Jacob décèdera le 11 août 1998.

Le chauffard est indemne.

« Nous sommes plusieurs associations en Belgique à nous battre pour que les peines changent. En effet nous estimons qu'un conducteur qui prend le volant en ayant consommé des drogues ou de l'alcool est un délinquant de la route et que cela doit être considéré comme un crime, la voiture étant devenue une arme. En se mettant au volant dans ces conditions, tout conducteur est responsable de ces actes. Hélas, la délinquance routière et la conduite assassine au volant ne sont pas reconnues comme telle. Et cela explique le taux de récidives très élevé.

J'ai perdu un fils de 21 ans tué par un chauffard ivre et sous influence de drogue.

Deux autres jeunes dont la compagne de mon fils ont perdu la vie dans cet accident, elle avait 19 ans, l'autre jeune homme avait 19 ans également, il y a eu deux blessés dont un a gardé de graves séquelles. La maman de la jeune fille s'est suicidée un an après l'accident.

Sanction pour ce chauffard : 3 mois de prison avec sursis et 18 mois de retrait de permis sans obligation de repasser l'examen. Cette peine a été infligée en degré d'appel, chez nous en Belgique la correctionnelle puisque en première instance, le procès se déroule en tribunal de police. Il est actuellement conducteur de trains !!!

*La morale si l'on peut dire : 3 morts=3 mois de prison avec sursis
« Pour être moins condamnés, tuez en voiture !!! »*



Nous sommes en manque de toi

Cécile Jacob. »